

Délibération n° 2017-299

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "EAU POTABLE" RELATIFS À LA PROLONGATION DES DÉLAIS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, NOZAY, MONTLHÉRY ET VILLEJUST

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	72
Votants	:	72

Le mercredi 22 novembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16/11/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-299

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR

Délibération n° 2017-299

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DELAHAYE

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "EAU POTABLE" RELATIFS À LA PROLONGATION DES DÉLAIS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, NOZAY, MONTLHÉRY ET VILLEJUST

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Thomas JOLY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDÉRANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté Paris-Saclay couvrant un territoire de 27 communes ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération exerce la compétence optionnelle « eau potable » ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Ballainvilliers dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de la Ville du Bois dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Linas dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Marcoussis dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Montlhéry dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Nozay dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

VU le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villejust dont l'échéance est le 31 décembre 2017 ;

Délibération n° 2017-299

VU la délibération n°2017-100 du 10 mai 2017 approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable des Communes de Ballainvilliers, Champlan, la Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, et Villejust ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 juillet 2017 au BOAMP, JOUE fixant la date limite de remise des offres au 05/09/2017 afin de confier la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable des communes de Ballainvilliers, Bures sur Yvette, Champlan, la Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust à un concessionnaire ;

CONSIDERANT l'avis rectificatif de concession publié le 31 juillet 2017 au BOAMP, JOUE modifiant la date limite de remise des offres et la fixant au 31 octobre 2017 afin de confier la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable des communes de Ballainvilliers, Bures sur Yvette, Champlan, la Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust à un concessionnaire ;

CONSIDERANT que compte tenu de la publication de l'avis rectificatif de concession du 31 juillet 2017 reportant la date limite de remise des offres au 31 octobre 2017 et que la consultation ne sera pas achevée au 31 décembre 2017, date de fin des contrats des communes de Ballainvilliers, de Champlan, de La Ville du Bois, de Linas, de Marcoussis, de Montlhéry, de Nozay et Villejust, il y a lieu de prolonger les contrats de ces 8 communes jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur du nouveau contrat soit jusqu'au 31 mars 2018 ;

VU l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 16 novembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer les avenants de prolongation suivants :
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Ballainvilliers
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de La Ville du Bois
 - Avenant n°9 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Linas
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Marcoussis
 - Avenant n°9 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Montlhéry
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Nozay
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villejust
2. DIT que ces avenants sont sans incidence sur le prix de l'eau ;

Délibération n° 2017-299

3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 22 novembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (68 VOIX)

68 POUR :

Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David

Délibération n° 2017-299

ROS, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de
LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre
COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE,
M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M.
Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN,
Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick
BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

3 CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER
1 ABST. : Mme. Marie-Pierre DIGARD

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 M22 - Muc122379 - DE

Date AR Préfecture :

29. M. 2017